

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

Numéro de la demande : 2014-4391
Demande : Demande de conversion visant à remplir les conditions d'homologation d'un produit faisant l'objet d'une homologation complète
Produit : Nématicide Votivo 247 FS
Numéro d'homologation : 30279
Matière active (m.a.) : Souche I-1582 de *Bacillus firmus*
Numéro de document de l'ARLA : 2511058

But de la demande

La présente demande vise à remplir les conditions d'homologation complète du nématicide Votivo 247 FS.

Évaluation des caractéristiques du produit

Les renseignements transmis par le titulaire sur la caractérisation et l'analyse du produit, y compris les données pour compléter l'estimation de l'activité et la garantie du produit, ainsi que l'analyse de la contamination microbienne ont été examinés et ont été jugés acceptables pour remplir les conditions de l'homologation complète cernées pour le nématicide Votivo 247 FS.

Évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Il n'y a aucune condition encore existante relative à l'évaluation sanitaire ou l'évaluation environnementale du nématicide Votivo 247 FS.

Évaluation de la valeur

Dans la demande initiale du nématicide Votivo 247 FS, les essais en conditions réelles n'ont pas démontré une réduction des œufs ou nématodes. Toutefois, on a noté une augmentation numérique des rendements en soja et en maïs. D'après cette preuve, et le fait qu'il n'y avait pas d'autres nématicides disponibles sur le marché à ce moment, l'ARLA a appuyé une allégation de répression des espèces de nématodes énumérées sur l'étiquette à la condition que des essais de confirmation soient menés. Les nouvelles données transmises pour remplir les conditions d'homologation démontrent une réduction numérique de l'ordre de 15 à 25 % dans les œufs de nématodes. Dans un essai de maïs de grande culture, l'application du nématicide Votivo 247 FS a entraîné une augmentation de 0,6 tonnes de maïs par hectare. Ces résultats correspondent avec une allégation de « répression partielle » sur une étiquette. La mention « répression » de l'étiquette du nématicide Votivo 247 FS sera remplacée par celle de «

répression partielle ». En outre, un énoncé sera ajouté à l'étiquette pour informer les utilisateurs quant au moment d'utiliser la dose plus élevée.

D'après les renseignements de confirmation de la valeur soumis par le demandeur, les conditions d'homologation relative à la valeur sont remplies.

Conclusion

Les conditions de l'homologation complète du nématicide Votivo 247 FS ont été remplies.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2461622	2014, Response to the Conditions of Full Registration Votivo 247 FS Nematicide Submission No. 2010-5256, DACO: M10.2.2

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.